

## Parc d'activités « Porte du Morvan » Déplacement des espèces protégées

Suite à un inventaire réalisé en mars 2010 par la SHNA (Société d'Histoire Naturelle d'Autun), il a été mis en évidence que la zone « Porte du Morvan » située sur la commune de Magny accueille notamment deux espèces protégées dans la région Bourgogne :

- Triturus cristatus (triton crêté)
- Rana dalmatina (grenouille agile)



Etant donné que les aménagements prévus pour le projet allaient altérer les habitats de ces espèces, la Communauté de Communes a créé de nouvelles mares pour les accueillir. Ces mares sont situées en bordure de parcelle, près d'un bois, et constituent donc un milieu propice pour la reproduction et le développement des amphibiens.

Un dossier de dérogation pour déplacer les espèces et combler les mares a été élaboré et validé. Une délibération a été prise par le Conseil Communautaire en novembre 2011 pour approuver une convention avec la SHNA lui permettant d'intervenir pour déplacer les espèces.



Le transfert des espèces s'est réalisé sur deux jours : le mardi 12 et le mercredi 13 février 2013. Trois experts de la SHNA sont venus superviser le pompage des deux mares situées sur la parcelle concernée. Ils ont capturé les espèces et les ont transférées dans les quatre mares qui avaient été conçues pour les accueillir.

Les grenouilles et les tritons ont désormais adopté leurs nouveaux habitats : des juvéniles y ont été observés. La Communauté de Communes fait un suivi régulier des mares existantes et créées.

